COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour le développement d'appartements relais

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La problématique du logement est à Genève un sujet récurrent et délicat. Certaines personnes sont néanmoins davantage impactées par la difficulté de trouver un lieu dans lequel habiter. En effet, le marché de l'immobilier est fort peu propice aux situations d'urgences, dans lesquelles un ménage se voit forcé de déménager et de trouver à très court terme un logement de transition.

Les exemples ne manquent pas : une personne en instance de divorce ayant la charge d'enfants, une mesure de séparation des personnes prononcée par le juge, un changement brutal et inattendu dans la situation personnelle, familiale, professionnelle, etc.; les instances dans lesquelles des personnes se voient contraintes de changer de logement pour une période relativement courte (une année, typiquement) sont légion.

Dans de telles situations, le système des appartements relais trouve tout son sens : un logement attribué à titre temporaire, le temps que la personne stabilise sa situation. Le concept insiste sur l'aspect temporaire de l'attribution du logement : la personne concernée doit être en mesure de retrouver à court terme une situation stable lui permettant d'accéder à son propre logement. Les appartements relais, en conjonction avec l'ensemble des prestations sociales qu'assure la Ville de Vernier, permettront de renforcer encore le soutien aux personnes qui se retrouvent en besoin urgent d'un logement temporaire.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à préparer un projet de création d'appartements relais ;
- à concevoir un système d'attribution de ces derniers ;
- 3 à présenter les résultats de ces travaux en commission.

Céline FORNEY, Pablo MARIN Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 3 octobre 2021